



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 27 SEPTEMBRE 2018**

Le **jeudi 27 septembre 2018 à 18h30**, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 21 septembre 2018, s'est réuni sous la présidence de Monsieur CALLAIS, Maire.

**Etaient présents :**

Patrick CALLAIS, Martine LANGLOIS, William GUILLARD, François CRAMILLY, Cécile JOURDAINNE, Marie LE COUSIN, Sébastien PETIT, Elisabeth BIDEAUX, François LANGLOIS, Marie-Claude BEAUFILS, Réjan SAUPIN, Marie Elise CAREL, Daniel ROUSSEL, Hubert LUCAS, Catherine LEROUX, Tony LACROIX, Béatrice TASSERY, Patricia LEFEBVRE, Vincent SGARLATA, Juan Carlos VEGAS

**Absent(s) excusé(s) ayant remis un pouvoir :**

Cécile GALHAUT à Daniel ROUSSEL, Franck LEBRET à Patrick CALLAIS, Sophie LOQUIN à Hubert LUCAS, Robin DAVID à William GUILLARD, Amandine TAVARES GOMES à Cécile JOURDAINNE, Jean Marie ALINE à Vincent SGARLATA, Juanita AUGUSTIN à Patricia LEFEBVRE

**Absent(s) non excusé(s):**

Christian LETEURTRE

formant la majorité des membres en exercice.

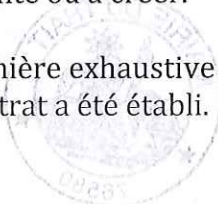
Monsieur PETIT est nommé secrétaire de séance.

-----  
**CONTRAT DE CESSION A TITRE GRATUIT DES DROITS D'AUTEUR DE  
L'ASSOCIATION « LA POCHE ROSE » - CM/18/100**

Il est rappelé au Conseil Municipal que le 23 juin 2018 se sont tenus, sur le territoire de la commune, « les Estivales Saint-Jean ». Cet évènement a été organisé par l'association « La Poche Rose » en collaboration avec la commune.

Dans le cadre de cet évènement, l'association « La Poche Rose » a réalisé des photographies. Celle-ci souhaite mettre à disposition de la commune, à titre gratuit et non exclusif, les droits patrimoniaux attachés à son œuvre c'est-à-dire les droits de la reproduire, de la représenter, de l'utiliser ainsi que de l'incorporer, en tout ou partie, à toute œuvre préexistante ou à créer.

Afin de dresser de manière exhaustive les conditions d'utilisation par la commune de ces photographies, un contrat a été établi.



Par ailleurs, en contrepartie de ces droits, la commune devra obligatoirement mentionner, à chaque diffusion et sur tous les supports marketing utilisés (papier, vidéos, numérique, internet, électronique, ...) les crédits photos, à savoir : « L.P.R. Live Photography Reporting Stéphanie by La Poche Rose /facebook ».

Ce contrat est établi pour une durée indéterminée, à compter de sa signature.

Par conséquent, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le contrat de cession des droits d'auteur joint à la présente délibération et d'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit contrat.

### LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

**VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-29,  
**VU** le Code de la propriété intellectuelle et notamment ses articles L.131-1 à L. 132-31,  
**VU** le rapport de Monsieur le Maire,

**DECIDE D'APPROUVER** le contrat de cession des droits d'auteur de l'association « La Poche Rose » en faveur de la commune, pour l'ensemble de ses photographies prises lors des « Estivales de la Saint-Jean ».

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ledit contrat et les éventuels avenants s'y rapportant.

**CHARGE** Monsieur le Maire de la mise en œuvre de cette délibération.

| Nombre de membres |             |  |
|-------------------|-------------|--|
| Présents          | En exercice | Qui ont pris part à la délibération : 27<br>(membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents) |
| 20                | 28          | pour: 27<br>contre: 0<br>abstention(s): 0<br>non votant(s) : 0   |

Fait au Trait, le 28 septembre 2018

Patrick CALLAIS,  
MAIRE

